



COMMUNIQUE de la Cour d'appel de PARIS

Dans le cadre de la modernisation de la justice, la cour d'appel de Paris, soutenu par le ministère de la Justice, ouvre son nouveau site internet, accessible depuis l'adresse www.cours-appel.justice.fr

Plus moderne, plus ergonomique, ce nouveau site organisé selon un cadre défini répond à une **exigence accrue de lisibilité et d'accessibilité des juridictions**.

Outre les aspects pratiques (horaires des tribunaux, plans d'accès, personnes à contacter...), ces espaces permettent aux **justiciables** de contacter les partenaires de justice ou de s'informer des démarches locales. Il leur permet d'accéder aussi bien à une information générale concernant des procédures auxquelles il peut être confronté, qu'à des informations pratiques ou à des actualités judiciaires locales.

Il va également permettre de mieux faire connaître les **activités non juridictionnelles** de la Cour qui organise fréquemment des événements, des colloques et participe activement aux actions de coopération judiciaire internationale et à la vie institutionnelle française.

Ce site devrait aussi permettre de faciliter les liens avec les acteurs extérieurs notamment les **médias**. Dans un onglet *Tournage-Press* dédié, figurent désormais l'ensemble des communiqués de presse diffusés au fil de l'eau et les différentes procédures à appliquer selon le type de demande (tournage de longs métrages ou fiction, tournages ou prises de vues liés à l'actualité judiciaire, demandes de renseignement etc.).

Destiné à être enrichi au fur et à mesure des semaines à venir, ce nouveau site internet répond aux objectifs **d'ouverture, d'accessibilité et de modernité** poursuivis par la Cour d'appel de Paris.